

Délibération n° 2024/09/05

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

OBJET : Finances – Tarif de locations de salles communales - mise à jour des tarifs et conditions de location

Date de la convocation : 18/09/2024 Date d'affichage : 18/09/2024

Nombre de conseillers : en exercice : 21 présents : 15 nombre de pouvoirs : 5 Nombre de votants : 20

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six septembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves AVIGNON, Maire,

Présents : Jean-Yves AVIGNON, Katia HARDOUIN, Loïc JARROSSAY, Stéphane FOURNIER, Nicolas ALLAIN, Stéphanie SIMON, Pascal MAZÉ, Arnaud GOYÉ, Peggy BROSSARD, Dominique ROUSSEAU, Thierry LAGOQUET, Joëlle BRUNET, Virginie SIEG, Vincent LELOUP, Cécile JANVIER.

Absents excusés : Karine LEBATTEUX (pouvoir à Katia HARDOUIN), Gladys TORTAY (pouvoir à Arnaud GOYÉ), Richard MONTEWIS (pouvoir à Stéphane FOURNIER), Delphine DUMOULIN, Jocelyne PILON (pouvoir à Stéphanie SIMON), Alain GALY (pouvoir à Joëlle BRUNET).

Secrétaire de séance élu à l'unanimité : Arnaud GOYÉ.

Était également présente : Isabelle DURAND, Directrice Générale des Services.

M. le Maire expose à l'Assemblée,

Le 13 décembre 2022, le conseil municipal a validé une mise à jour des tarifs de location des salles communales.

En 2024, de nouvelles dispositions concernant la location des salles communales et du matériel ont été votées (location sans vaisselle et paiement de la location à la signature du contrat : conseil du 09/07/2024 – location du matériel : conseil du 23/05/2024).

Pour une meilleure lisibilité et compréhension, il est proposé de prendre une délibération qui regroupe les différentes modalités de location des salles communales à savoir, à compter du 01/01/2025, pour les particuliers :

- Le montant total de la location sera facturé deux mois avant la date de location et devra être réglé avant la location,
- Les salles seront louées sans la vaisselle, excepté pour les associations de la commune,
- Si à l'état des lieux il est constaté l'obligation d'assurer le ménage de la salle ou des travaux de remise en état, un titre sera adressé aux locataires correspondant au montant engagé par la commune.
- Suppression des tarifs de location à la journée. Toutefois, lors d'une demande exceptionnelle de location pour une journée en semaine, le tarif proposé sera divisé par 2,
- Suppression de la location du barnum,
- Les locations sont limitées à 2 par an et par locataire,
- En cas de désistement après la signature du contrat et l'émission du titre de paiement :
 - o Dans le cas d'un événement familial grave (maladie, décès...) et sur justificatif, la commune restituera la totalité du règlement émis par le locataire.
 - o En dehors d'un événement grave comme indiqué ci-dessus, la commune conservera 50% du montant de la location déjà réglé par le locataire. Si le montant n'a pas réglé la location, la commune émettra un titre de paiement à hauteur de 50% du montant de la location.

Les autres critères tels que les tarifs, la location du matériel restent inchangés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 20 voix :

- Adopte les conditions de location énoncées ci-dessus et les tarifs indiqués ci-après,
- Dit que cette délibération rapporte les délibérations n°2022/12/11, 2024/05/09 et 2024/07/07 à compter du 01/01/2025.

	Particulier de Spay : propriétaire et locataire habitant sur la commune), contribuable sur la commune et Agents communaux			Particulier Extérieur		
	Tarifs de location week-end sans vaisselle			Tarif de location week-end sans vaisselle		
	HT	TVA	TTC	HT	TVA	TTC
CCP en totalité (400 personnes)	660,00 €	132,00 €	792,00 €	990,00 €	198,00 €	1 188,00 €
salle Michel BERGER (300 personnes)	495,00 €	99,00 €	594,00 €	743,33 €	148,67 €	892,00 €
salle Léo FERRÉ (60 personnes)	181,67 €	36,33 €	218,00 €	272,50 €	54,50 €	327,00 €
salle Jean RONDEAU (150 personnes)	495,00 €	99,00 €	594,00 €	743,33 €	148,67 €	892,00 €
salle Ayrton SENNA (70 personnes)	264,17 €	52,83 €	317,00 €	395,83 €	79,17 €	475,00 €
salle Didier PIRONI (30 personnes)	116,67 €	23,33 €	140,00 €	173,33 €	34,67 €	208,00 €

	Location de matériel (associations spayennes)		
	Montant		
	HT	TVA	TTC
Sono (CCP et J. Rondeau)	41,67 €	8,33 €	50,00 €
Ecran, vidéoprojecteur (CCP, J. Rondeau)	41,67 €	8,33 €	50,00 €

	Location de matériel (habitants de Spay, particuliers hors commune)		
	Montant		
	HT	TVA	TTC
Sono (CCP et J. Rondeau)	83,33 €	16,67 €	100,00 €
Ecran, vidéoprojecteur (CCP, J. Rondeau)	83,33 €	16,67 €	100,00 €
Table	1,67 €	0,33 €	2,00 €
Banca	0,83 €	0,17 €	1,00 €
Chaises	0,42 €	0,08 €	0,50 €

Pour extrait conforme.

Fait et délibéré à Spay, le 26 septembre 2024

Jean-Yves AVIGNON,
Maire de SPAY

